



Cabinet d'Avocats
E X P L A N E

Flash d'information :

Publication des projets de délibérations des conseils communaux et provinciaux sur internet en Région wallonne

Madame, Monsieur,

Le 15 juillet dernier a été publié au *Moniteur belge* un décret du parlement wallon du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux.

Ce décret prévoit en substance que les projets de délibérations des conseils communaux et provinciaux accompagnant les points de l'ordre du jour de la partie publique de la séance desdits conseils qui donnent lieu à décision doivent être publiés sur le site internet de la commune ou de la province, de sorte que le public y a accès, dans un délai de 5 jours avant la réunion du conseil.

Ce décret permet de renforcer la publicité active des documents administratifs.

*

Pour rappel, tous nos flashes d'information sont disponibles sur :
<https://www.explane.be/actualites/flashes-dinformation/>

Dans l'espoir d'avoir pu vous être utile et restant évidemment à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel Delnoy
Avocat associé
Professeur à l'ULiège

Julien Lejeune
Avocat

Liège, le 12 août 2022

N.B. : rédigé avec l'attention requise, le présent document a été élaboré dans l'unique but de fournir une information rapide et succincte. Il ne se veut pas exhaustif et ne peut engager la responsabilité ni de l'auteur ni du diffuseur.